



Zones	Secteurs	Définitions
U Urbaine	Ubc	Centre ancien à l'extérieur de l'axe routier historique de Châtillon-sur-Indre
	Uba	Centre ancien des autres bourgs
	Ubs	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes, en proximité des centres-bourgs
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 ^{ème} siècle
	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine
	Ue	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
	Uy	Secteur destiné aux activités économiques
	Uze	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	Uz	Utilisation future à dominante résidentielle
	Uzy	Utilisation future pour les activités économiques
A Agriculture	A	Zone agricole
	Ah	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités à dominante d'habitat
	Ah	Secteur agricole péri-urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat existant / à créer, sans des activités de maraîchage
	Aa	Secteur agricole à forte valeur paysagère à protéger
	Ay	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités isolées non agricoles
	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
	Nf	Secteur de l'Écoparc du Porteur
	Nf	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	Nh	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités à dominante d'habitat
	Nj	Secteur de jardins en zone naturelle
N Naturelle	Nbc	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour les habitages de bois et de tourbe
	Nbs	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour les sports récréatifs de loisirs à la nature
	Nbs	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Nv	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, culturelles et éducatives
	Nv	Zone naturelle des vallées affluentes de la rivière Indre ou d'autres bassins versants
N Forêt	Nf	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités isolées non agricoles ou forestières
	Ny	

Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

LEGENDE

- Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
- Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAAP (dont point de vue : ≤ 2)
- Rue ou partie de rue à règlement particulier
- Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage
- Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants
- Secteur urbain/semi-urbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménager) accordé
- Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres
- ELEMENT A PRESERVER
- Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
- Environnement : bois
- Paysage : espace vert urbain
- Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
- Paysage : élément bâti
- Environnement (hydraulique) : fossé
- Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)
- ETAT DES LIEUX (année 2022)
- Bâtiment agricole
- Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry **Département de l'Indre**

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.3.4. Règlement graphique CLERE-DU-BOIS Sud-Est

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry

Le Président
Gérard NICAUD